

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Projet de parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

SYNTHÈSE DE L'ATELIER DEDIE AU TOURISME ET AU NAUTISME 19 mai 2015 – Sables d'Olonne

En tribune

Commission particulière du débat public :

Jacques ROUDIER, président

Aurélie COUTURE, membre

François GILLARD, membre

Maîtrise d'ouvrage :

Lucile FORGET, Responsable du développement local

Thomas BORDRON, responsable des autorisations administratives, chargé de la coordination des études socio-économiques et des études de sécurité maritimes

Début de la réunion à 15h00

25 participants

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Présentation du débat public

Jacques ROUDIER rappelle les principes réglementaires du débat public et les enjeux qui le légitiment, tels que la participation des citoyens aux processus de décision et la garantie d'indépendance de ces décisions. L'objet du débat public est de remettre le citoyen au cœur de la décision publique. Il porte sur l'opportunité du projet et vise à :

- informer le public ;
- veiller à sa participation (question et avis sur le projet) ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les aspects problématiques du projet ;
- enrichir, démocratiser et légitimer la décision.

Jacques ROUDIER présente les origines et rôles de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) et de la Commission particulière du débat public (CPDP), qui doit conduire un débat régi par des principes de transparence, d'argumentation, d'égalité de traitement et d'indépendance. Le débat public fera l'objet d'un compte rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la CNDP). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.

Jacques ROUDIER rappelle que le sujet de l'éolien en mer a déjà fait l'objet de plusieurs débats publics, si bien que les problématiques sont plus facilement appréhendables. Cependant, des particularités territoriales susceptibles d'être impactées par le projet doivent être prises en compte, comme le dynamisme économique, l'insularité, le poids de résidences secondaires, les enjeux en termes d'environnement. Jacques ROUDIER présente les modalités du débat public, son périmètre, son contexte et son calendrier (du 2 mai au 7 août). Une vingtaine d'événements est prévue : 8 réunions publiques, 5 ateliers thématiques dont 3 réunions publiques de restitution), 4 débats mobiles. Le jeune public est impliqué à travers trois ateliers menés avec des lycéens de La Roche-sur-Yon au mois de mai.

Jacques ROUDIER décline ensuite les différentes thématiques qui seront abordées au cours du débat :

- les caractéristiques du projet, son opportunité, son économie ;
- la vie du projet : études et procédures, construction, exploitation, démantèlement ;
- les impacts sur les milieux naturels et le paysage ;
- les impacts sur les activités économiques ;
- la sécurité maritime et aérienne ;
- le raccordement au réseau électrique (atterrissage).

Il conclut son intervention sur les outils mis à disposition du public pour suivre et participer au débat.

Présentation du projet

Lucile FORGET, responsable du développement local, présente le maître d'ouvrage : « les éoliennes en mer - îles d'Yeu et de Noirmoutier », un groupement d'entreprises, qui inclut ENGIE (anciennement GDF SUEZ), EDP Renewables, Neoen Marine, et comprend plusieurs partenaires (Adwen, RTE). Lucile FORGET explique que le projet éolien doit s'organiser en partenariat avec les acteurs économiques et les usagers du territoire et s'inscrire dans le contexte de transition énergétique français et européen et de constitution d'une filière éolienne nationale.

Elle décline ensuite les caractéristiques du projet :

- 62 éoliennes d'une puissance totale de 496 MW ;
- une superficie de 82,5 km² ;
- un coût estimé de 2 milliards d'euros ;
- une mise en service à partir de 2021 et un démantèlement à partir de 2041 ;
- des éoliennes de nouvelle génération (210 m de haut à partir du niveau de la mer) ;

Lucile FORGET précise qu'en l'état actuel des études, les fondations des éoliennes seraient de type jacket. Elle présente ensuite les retombées économiques, sociales et industrielles du projet (125 emplois directs et 375 emplois induits,

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

développement de la sous-traitance), inscrites dans l'enjeu de création d'une filière éolienne française, qui représentera 1500 emplois directs et 6000 emplois induits. Elle présente ensuite les étapes du calendrier du projet, avec une première décision de poursuite ou non du projet à fin 2015 (fin du débat public), puis en fin de levée des risques à mi 2016, l'enquête publique en 2018 et la décision finale d'investissement à la fin de l'année 2018. La mise en service du projet est prévue à partir de 2021 et son démantèlement, à partir de 2041. Le projet s'accompagne de mesures prises pour atténuer ses conséquences sur l'environnement, le tourisme, le paysage et la pêche. Des études (préliminaires et complémentaires) et des concertations ont par ailleurs été engagées pour comprendre les différents états initiaux.

Concernant le tourisme et les activités nautiques, Lucile FORGET rappelle que la Vendée est le premier département touristique de la façade atlantique, qui compte des stations balnéaires, des ports et des navires de plaisance, ainsi que nombre d'activités liées au milieu nautique. Dans ces conditions, le maître d'ouvrage a choisi d'utiliser des éoliennes de grande puissance pour réduire l'emprise du parc. Les éoliennes sont alignées et espacées de 1200 à 1800 mètres, afin de permettre le maintien des activités maritimes. Lucile FORGET décline ensuite les actions menées en direction du tourisme, comme la rencontre des différents acteurs afin d'élaborer un projet concerté, ou la possibilité de valoriser le parc (création d'une maison des énergies du futur, organisation de visites). Elle explique qu'une étude d'impact socio-économique va être réalisée pour mesurer les effets du parc sur les acteurs du tourisme, afin d'anticiper l'évolution de la fréquentation touristique. S'agissant des impacts sur le paysage, Lucile FORGET indique que des photomontages sont consultables dans les locaux et sur le site internet de la CPDP. Des photomontages supplémentaires seront réalisés pour l'étude d'impact environnementale.

Thomas BORDRON, responsable des autorisations administratives, chargé de la coordination des études socio-économiques et des études de sécurité maritimes, aborde la navigation au sein du parc éolien et indique que la décision d'autorisation sera prise dans plusieurs mois par le préfet maritime, après la mise en œuvre d'une réflexion concertée avec les usagers de la mer et les pêcheurs. Des commissions nautiques seront également créées afin d'émettre un avis sur lequel le préfet maritime pourra s'appuyer. S'agissant des aspects de sécurité, Thomas BORDRON déclare qu'une note sera remise au début du mois d'août. Celle-ci comprendra :

- l'état du trafic maritime ;
- les impacts du parc sur toutes les activités radar, sur les dispositifs de radiocommunication
- les mesures associées pour compenser ces effets.

Il évoque également la constitution d'une étude d'analyse des risques auxquels pourraient être soumis les usagers de la mer, avec des mesures de maîtrise des risques associées. Enfin, Thomas BORDRON rappelle que les préfets maritimes, chargés de la sécurité et du sauvetage en mer, s'appuient sur les Centres régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) et sur le plan ORSEC maritime, qui définit les différents types d'accidents envisageables en mer et l'organisation des secours.

Questions relatives au projet

Bernard MASSUYEAU (APNO), s'étonne qu'aucune mention du SYDEV (Société d'Economie Mixte Vendée Energie) n'ait été faite par le maître d'ouvrage.

Lucile FORGET déclare que ce partenaire n'a pas été mentionné compte tenu de la thématique de l'atelier, centrée sur le tourisme et les activités nautiques. Elle assure que le maître d'ouvrage travaille en étroite concertation avec le SYDEV et avec Vendée Énergie.

Un intervenant, résidant aux Sables-d'Olonne, s'interroge sur la prise en compte de l'avis des habitants des Sables-d'Olonne vis-à-vis d'un projet amené à s'implanter sur leur territoire.

Lucile FORGET assure que le débat public intègre l'avis de tous les citoyens qui le souhaitent et non nécessairement celui des insulaires ou des habitants des communes limitrophes au projet. Les personnes peuvent exprimer leur avis dans le cadre actuel du débat public ou, plus tard, dans celui de l'enquête publique.

Un intervenant observe qu'il s'agit là d'un pouvoir d'expression, mais pas de décision. Il demande si un referendum va être organisé sur le projet.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Lucile FORGET déclare que le maître d'ouvrage doit tenir compte des arguments favorables ou défavorables soulevés lors du débat public, pour amender son projet.

Hervé LE POLLOZEC (Vendée Expansion) observe que les représentants de l'État ont exclu la possibilité d'un parc éolien en face des Sables-d'Olonne.

Jacques ROUDIER confirme que l'État (DGEC, DREAL) a exclu cette zone du troisième appel d'offres.

Définition des ateliers

Aurélié COUTURE présente les deux propositions thématiques soumises à réflexion, précisant que l'assemblée peut en proposer d'autres :

- les impacts du parc éolien en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier sur le tourisme ;
- la prise en compte des activités de loisir sur le périmètre du projet.

L'assemblée propose les thématiques suivantes :

- la question des énergies du futur et de la plaisance ;
- l'organisation de la visite du parc ;
- les impacts touristiques, visuels, acoustiques et électromagnétiques du parc

Restitution des ateliers

Atelier 1 : Organisation de la visite du parc

Hervé LE POLLOZEC (Vendée Expansion) évoque des réflexions assez abouties provenant notamment de la fédération française de voile et de la ligue régionale des Pays de la Loire et de Bretagne sur des projets de visite. Les points saillants de ces réflexions portent sur :

- le type de navire à utiliser pour se rendre sur le parc et le développement afférent de navires adaptés ;
- la définition du lieu de départ et ses conséquences sur le temps de trajet ;
- le type de public, avec une approche orientée :
 - soit sur le tourisme de masse, impliquant des navires de taille conséquente
 - soit sur un tourisme de niche, utilisant par exemple des bateaux à voile
 - le tourisme d'affaires doit également être pris en compte

Hervé LE POLLOZEC évoque également la nécessité de prendre connaissance des retours d'expérience des visites des parcs éoliens, notamment d'Europe du Nord, en tenant compte de la différence de dynamique touristique. Il indique que le maître d'ouvrage s'est engagé à fournir ces retours d'expérience, sachant qu'une enquête européenne a déjà été réalisée sur le sujet. Hervé LE POLLOZEC aborde ensuite les visites spontanées des praticiens de voile et rappelle que le parc se situe sur un axe important de circulation de bateaux de plaisance (La Rochelle – Belle île).

Ces différentes réflexions posent la question de l'encadrement et de la formation par des guides homologués : les visites devraient pouvoir restituer les raisons historiques de la création du parc éolien. Hervé LE POLLOZEC observe ensuite que les phases du projet doivent être prises en compte dans les visites : le chantier puis le parc, vont générer un effet d'attractivité susceptible de s'éroder dans le temps, à l'image de ce qui se passe pour le parc éolien terrestre de Bouin. Ce phénomène justifie un enrichissement de contenu et/ou l'inclusion de la visite dans un ensemble cohérent (comme la visite de la maison des énergies nouvelles, ou d'autres sites). Enfin, les participants de l'atelier ont pointé la nécessité d'intégrer le parc dans une dynamique de long terme, globale, de façon à garantir le maintien de son attractivité.

Parc éolien en mer entre les îles d'Yeu et de Noirmoutier

Atelier 2 : Les impacts touristiques, visuels, acoustiques et électromagnétiques du parc

Philippe SCHWARTZ (retraité) présente les différentes typologies d'impacts positifs, neutres ou négatifs :

- visuels (question des flashes nocturnes, par exemple) ;
- acoustiques (quelle est la réalité des nuisances sonores à proximité du parc) ;
- électromagnétiques : quels sont les effets des câbles sous-marins sur la faune marine et sur les moyens nautiques ;
- les visites du parc et leur impact en termes de flux de population, notamment l'incidence (positive ou négative) sur les stations balnéaires ou encore sur la valeur locale de l'immobilier ;
- la possibilité d'intégrer la visite du parc aux manifestations nautiques du littoral vendéen.

Philippe SCHWARTZ évoque également la nécessité de distinguer les nuisances relatives à la phase de chantier et les nuisances relatives à la phase d'exploitation.

Yves LE QUELLEC (Vendée Nature Environnement) de l'atelier évoque l'implantation du parc au large de Pornic et souligne la nécessité d'organiser les projets en cohérence et d'envisager le cumul des impacts, notamment la pression de fréquentation sur le milieu marin, qui pourrait avoir des effets indésirables. Il aborde également la possibilité d'allonger la saison de fréquentation touristique, en fonction des publics visés et des activités proposées. Il note enfin que toutes les réflexions autour du tourisme au sein du parc sont suspendues à la décision d'autorisation du préfet, qui ne sera prise que d'ici quelques années, ce qui empêche toute anticipation précise.

Atelier 3 : la question des énergies du futur et de la plaisance

Jean CHARUAU (Héliopole) revient sur la création de la maison des énergies du futur, qui pourrait servir de support pédagogique à différents publics (scolaires/conférenciers). L'idée serait donc d'exposer les énergies du futur, notamment les énergies de la mer (éolien, hydrolienne, houlomoteurs) et de les inclure dans un ensemble pédagogique adapté à la transition énergétique. Il rappelle que l'association Héliopole (dont il fait partie) a proposé au maître d'ouvrage d'étudier la possibilité de convertir une partie de l'énergie éolienne en hydrogène pour travailler sur la mobilité électrique. Il remarque que l'Allemagne a, de son côté, commencé à concevoir un réseau de distribution d'hydrogène, tandis que des premiers véhicules utilisant cette technologie ont été créés au Japon.

Hélène BARRAL (Vendée des îles) évoque la question des produits combinés (scolaires, touristiques) des différents territoires de la Vendée et de la conférence sur le climat, qui pourraient faire l'objet d'interventions et de pédagogies. Elle observe que la maison du futur pourrait être le point d'accroche de ces produits. S'agissant des aspects relatifs à la plaisance, elle remarque l'absence de données chiffrées (nombre de pêcheurs plaisanciers, nombre de voiles, nombre de nuitées). Elle conclut son intervention sur les différences de réglementations des pays membres de l'Europe quant à la circulation et la pêche dans les champs d'éoliennes marines.

Jacques ROUDIER conclut l'atelier en soulignant les convergences et complémentarités entre les trois ateliers et remercie les participants.

(Clôture de la réunion à 18h00)